

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 7 décembre 2021

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec),
H4Z 1A2

**Objet : R-4110-2019 – APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
2020-2021 / DEMANDE D'AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE
BRÈVE RÉPONSE**
D/N : 1001-1273-APN

Chère consœur,

L'APNQL a pris connaissance de la réplique d'Hydro-Québec dans le dossier en rubrique déposé vendredi dernier en après-midi, suivant les instructions de la Régie. Alors que le procureur soussigné était en attente d'instructions, l'APNQL a également pris connaissance de la réponse exceptionnellement rapide de la Régie à la demande de l'UPA.

L'APNQL est préoccupée par les arguments soulevés par Hydro-Québec concernant son obligation de consulter et d'accommoder les Premières Nations lors de la confection des grilles de soumission et pondération en amont de sa demande d'approbation.

Elle juge important de rectifier brièvement les propos d'Hydro-Québec à cet égard, afin que la Régie dispose de tous les éléments nécessaires à sa décision. À cette fin, elle demande l'autorisation de déposer une courte réponse. Cette réponse serait déposée d'ici demain, le 8 décembre, à midi.

Au chapitre de l'équité procédurale et de la protection des droits de l'Assemblée des Premières Nations et des 43 Premières Nations qui la constituent, nous soulignons qu'Hydro-Québec n'a pas traité de ses obligations constitutionnelles de consultation dans sa preuve principale, ce qui fait en sorte

que cet enjeu important a été soulevé pour la première fois par l'APNQL. En conséquence, les arguments d'Hydro-Québec sur le sujet sont développés pour la première fois dans sa réplique. Considérant l'importance de l'enjeu et l'équité procédurale, l'APNQL fait respectueusement valoir que la Régie devrait exercer sa discrétion et permettre la production d'une brève réponse.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Me Franklin Gertler, avocat

FSG/bz
cc. (par courriel) :
Me Simon Turmel, Hydro-Québec